

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 21 octobre 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 110 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ÉSSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Eugène CASELLI - Gérard BISMUTH représenté par Michelle GUEYDAN - Roland BLUM représenté par Mireille FOURNERON - Sylvia BONIFAY représentée par Alain CROCE - Xavier CACHARD représenté par Maxime TOMMASINI - Patricia COLIN représentée par Eric LE DISSES - Jean-Marc CORTEGGIANI représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Claude DAUMERGUE représenté par Gilles PAGLIUCA - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc BENZI - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Frédéric DUTOIT représenté par Joël DUTTO - Bernard GIRAUD représenté par Fabrice JULLIEN-FIORI - Martine GOELZER représentée par Jean BRUNEL - Vincent GOMEZ représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Gérard GRAUGNARD représenté par Lucien MERLENGHI - Paul HUBAC représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Laurence JOUANDON représentée par Guy PONTOUS - Mourad KAHOUK représenté par Jacqueline MAURIC - Albert LAPEYRE représenté par Gerard PEPE - Alain LAURENS représenté par Clément YANA - Antoine LORENZI représenté par Jean-Pierre RAVOUX - Marie-Louise LOTA représentée par Sabine BERNASCONI - Myriam MALLIA représentée par Gabriel PERNIN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Henri MATTEI représenté par Patrick BORE - Martine MATTEI représentée par Frédéric OUNANIAN - Jean MONTAGNAC représenté par Henri RUGGERI - Jean-Louis MOULINS représenté par Maurice TALAZAC - Renaud MUSELIER représenté par Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ représentée par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Pierre PENE représenté par René TAVERA - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Charles VIGNY - Antoine ROUZAUD représenté par François-Noël BERNARDI - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER PERREAUT - André VARESE représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Jean VIARD représenté par Sylvie ANDRIEUX.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sonia ARZANO - Jean-Louis BONAN - René CAMPIONI - René CANEZZI - Jean-Claude GAUDIN - Laurent LAVIE - Michel LO IACONO - Jacques ROCCA SERRA - Daniel SIMONPIERI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DTUP 001-623/11/CC

■ Prospectives et orientations de développement des Transports en Commun en Site Propre (T.C.S.P.)

DMET 11/7039/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre d'un partenariat avec l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Général, un plan de développement des Transports en Commun en Site Propre a été développé et constitue un axe fort de l'action engagée par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole pour continuer à favoriser l'accès aux transports en commun dans les meilleures conditions, réduire l'utilisation des véhicules automobiles au sein de l'agglomération et améliorer la qualité de vie par gains de temps sur les trajets, apaisement des trafics et diminution des émissions de gaz à effet de serre.

Il apparaît nécessaire, à ce jour, de prendre acte des prospectives et des orientations de développement futur du réseau.

- Rappel de la situation actuelle :

A Marseille, le réseau urbain de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) est aujourd'hui constitué :

- De deux lignes de métro M1 et M2 totalisant 21,5 km et comptant 28 stations
- De deux lignes de tramway T1 et T2 de 11,5 km et comptant également 28 stations

Par ailleurs, pour répondre aux besoins, deux projets sont en cours d'études préalables à la réalisation des travaux. Il s'agit d'une part, du prolongement de la ligne de métro M2 depuis Bougainville jusqu'au boulevard du Capitaine Gèze et d'autre part, de l'extension du réseau de tramway sur la rue de Rome entre la Canebière et la place Castellane.

- Le développement futur du réseau :

Le développement du réseau s'inscrit dans le cadre du projet général de Transports en Commun en Site Propre (TCSP), présenté par Marseille Provence Métropole à partir de février 2010.

Les études menées ont fait apparaître le grand intérêt que représenterait la réalisation d'un axe fort nord sud en transport en commun en site propre.

Avec l'extension rue de Rome, le réseau tramway assurera déjà toute la partie centrale de cet axe nord sud, d'Arenc à Castellane.

Il s'agit maintenant de compléter cette partie centrale au sud comme au nord.

Plus globalement il paraît indispensable d'inscrire le développement futur du réseau de TCSP dans un schéma cohérent à long terme, qu'il convient d'élaborer.

- Ainsi, les études suivantes vont être menées de front :
 - Une étude vers le sud au delà de Castellane
 - Une étude vers le nord au-delà d'Arenc
 - Une étude de schéma directeur du réseau TCSP

Parallèlement des études seront engagées avec la Régie des Transports de Marseille, pour adapter le réseau de bus à cette évolution importante du réseau de transports en commun de l'agglomération marseillaise.

Etude Sud :

- Projet de tramway à partir de Castellane en direction de La Capelette et de la Vallée de l'Huveaune, par l'avenue Jules Cantini.

Prolongement naturel du tramway programmé rue de Rome, l'extension du réseau tramway en direction de La Capelette va faire l'objet d'études visant à une mise en service complète à l'horizon 2017 - 2018.

- Mise en service d'un Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre Castellane et Luminy

Etude Nord :

- Projet de tramway nord

Pour compléter l'axe sud nord et répondre aux besoins de déplacements existants et à venir dans les quartiers nord de Marseille, un projet de tramway va être mis à l'étude : à partir du terminus provisoire actuel situé à Arenc, il s'agit de rejoindre le quartier de Saint-André avec une première étape au lycée Saint-Exupéry.

Les études de tracé indiqueront l'itinéraire le plus approprié à retenir pour la liaison Arenc – lycée Saint-Exupéry avec l'objectif d'une mise en service en 2018.

Une étude prospective sur les prolongements possibles vers le Nord Littoral (Estaque) sera également entreprise, de même que celle de la desserte du CHU Nord.

- Mise en service d'un Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre Capitaine Gèze et Saint Antoine

Schéma Directeur de TCSP

Les besoins en transport ne se limitant bien sûr pas à l'axe nord sud, il a paru nécessaire de lancer l'étude d'un schéma directeur des TCSP sur l'ensemble du territoire communautaire afin de déterminer, pour chaque secteur géographique, les besoins à satisfaire ainsi que les moyens les plus adaptés pour y répondre, en y intégrant l'ensemble des modes lourds, donc y compris le ferroviaire, ainsi que les reprises éventuelles d'études antérieures considérées comme pertinentes et concernant ces modes

Le schéma directeur de TCSP examinera toutes les possibilités de relier MPM à l'aéroport de Marseille-Provence, notamment en utilisant le TCSP Nord.

L'élaboration de ce schéma directeur alimentera par ailleurs la démarche PDU dont la révision doit être démarrée avant la fin de l'année 2012.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n° DTUP003-2157 du 28 juin 2010 relative à l'approbation du pré-programme et actualisation de l'autorisation de programme pour le prolongement de la ligne 2 du métro de Bougainville à Capitaine Gèze et création d'un pôle d'échanges ;
- La délibération n° DTUP 006-2160/10/CC du 28 juin 2010 relative à l'approbation du programme de l'opération de prolongement du réseau de Tramway Canebière – Cours Saint Louis – Castellane ;
- La délibération n° DTUP 006-2288/10/CC du 1^{er} octobre 2010 relative à l'approbation du programme de l'opération de prolongement de la ligne 2 du métro de Bougainville à Capitaine Gèze et création d'un pôle d'échanges ;
- La délibération n° DTUP 007-2289 du 1^{er} octobre 2010 relative au lancement de la concertation préalable de l'opération de prolongement de la ligne 2 du métro de Bougainville à Capitaine Gèze et création d'un pôle d'échanges ;

Signé le 21 Octobre 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 25 octobre 2011

- Le lancement des études portant sur le développement du tramway vers le Sud de Marseille ;
- Le lancement envisagé pour le développement du tramway vers le Nord de Marseille ;
- Le lancement des études portant sur le schéma Directeur des Transports en Commun en Site Propre (T.C.S.P.).

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Le lancement simultané de différentes études et opérations concernant le développement des T.C.S.P. à moyen et long terme ;
- La nécessité d'apporter à l'ensemble des élus des informations sur le développement des Transports en Commun en Site Propre, pour permettre, au delà des différents rapports soumis à leur approbation opération par opération, de faire un point global sur les réalisations, les projets en cours et le développement futur du réseau.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article Unique : -

Est pris acte des prospectives et orientations précitées, portant sur le développement du réseau de Transports en Commun en Site Propre (T.C.S.P.) de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée aux Transports

Marie-Louise LOTA

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer les transports urbains et
périurbains

André MOLINO

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI